

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue le 1^{er} mai 2023, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

| | |
|-----------------------|--------------------------|
| Madame Lucie Michaud | Monsieur Ziv Przytyk |
| Madame Virginie Ashby | Monsieur Normand Vigneau |
| Madame Julie Grenier | Madame Cynthia Ferland |

Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.

Madame Sonia Tremblay, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h00.

23 05 047

2. Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} mai 2023

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 1^{er} mai 2023 soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
 - 5.1. Entente sur les équipements de loisir - Ville de Coaticook
6. **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Fondation du Collège Rivier – Souper aux homards
 - 6.1.2. 30^e Classique de golf du Maire de la Ville de Coaticook
 - 6.1.3. Tournoi de poches – MRC de Coaticook
 - 6.1.4. Triskel Festival de musique
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Recommandation du CCU
 - 7.1.2. Rapport annuel 2022 – Schéma de couverture de risques incendie
 - 7.1.3. Halte paysage – engagement municipal
 - 7.1.4. ASPSAM - Formation
 - 7.2. **Rapports**
 - 7.2.1. Dépôt du rapport du maire 2022
 - 7.2.2. Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle 2022
 - 7.3. **Appel d'offres**
 - 7.3.1. Résultats – Appel d'offres public pour la réfection du chemin Holmes
 - 7.3.2. Résultats – Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)
 - 7.3.3. Réfection du chemin Holmes – surveillance de chantier
 - 7.3.4. Réparation de pavage chemin Kingscroft et Simard

8. Rapport du Maire et des conseillers

- 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
- 8.2. Rapport des conseillers

9. Rapports administratifs

- 9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie
- 9.2. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement
- 9.3. Rapport de la directrice générale greffière-trésorière

10. Trésorerie

- 10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles

11. Divers

12. Deuxième période de questions

13. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

23 05 048

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Madame Sylvie Roy mentionne aux membres du conseil son opposition au déménagement du terrain de jeu de Kingscroft à l'aire de repos (étang). Le conseil invitera Madame Roy à assister à une séance ultérieure du conseil, lorsque ce dernier rediscutera du projet d'aménagement du terrain de jeu de Kingscroft.

5.1. Entente sur les équipements de loisir – Ville de Coaticook

La directrice générale Greffière-trésorière fait le suivi de l'avancement du dossier aux membres du conseil municipal.

6.1.1. Fondation du Collège Rivier

L'invitation de la Fondation du Collège Rivier est déposée aux membres du conseil.

23 05 049

6.1.2. 30^e Classique de golf du Maire de la Ville de Coaticook

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise l'inscription de Monsieur le maire Johnny Pizar et de la conseillère Virginie Ashby à cette activité, qui se tiendra le 7 juin 2023 au Club de golf de Coaticook, au coût de 400\$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

23 05 050

6.1.3. Tournoi de poches – MRC de Coaticook

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise l'inscription de la conseillère Julie Grenier à cette activité, qui se tiendra le 14 juillet 2023 au Centre récréatif Gérard Couillard, au coût de 60\$. Tous les profits seront remis pour les bourses des nouveau-nés.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

23 05 051

6.1.4. Triskel Festival de musique 2024

ATTENDU que Monsieur Ziv Przytyk, organisateur du Triskel Festival de musique, doit préparer ses demandes d'aide financière auprès de différents organismes gouvernementaux ;

ATTENDU que ce dernier demande l'appui de la Municipalité pour la tenue de son événement qui se tiendra les 31 mai et 1^{er} juin 2024 et qu'une lettre d'intention sera jointe à ses demandes d'aide financière ;

ATTENDU que cette demande vaut pour l'édition de 2024 ;

ATTENDU que Monsieur Przytyk et l'organisation du Triskel Festival de musique s'engagent à respecter le règlement numéro 238-2012, relatif à l'administration et à la gestion des événements spéciaux ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Greneir,
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

Que les membres du conseil municipal autorisent monsieur le maire à signer une lettre d'intention concernant la tenue du Triskel Festival de musique qui se tiendra en juin 2024.

Qu'un rappel soit fait à la population, par l'organisateur, que l'entrée pour tous les résidents de Barnston-Ouest est gratuit.

De mentionner à l'organisateur qu'il serait important que les personnes à l'accueil de l'événement puissent être bilingues.

Adoptée à l'unanimité

23 05 052

7.1.1. Recommandation CCU

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif en urbanisme (CCU) telle qu'elle apparaît au compte-rendu de la rencontre du 18 avril 2023 ;

ATTENDU que le Comité consultatif en urbanisme est en faveur de la proposition de rénovation du bâtiment situé sur le lot 5 074 954 dans le PIIA de Way's Mills ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal accepte la recommandation du CCU et approuve la proposition de rénovation du bâtiment situé sur le lot 5 074 954 dans le PIIA de Way's Mills.

Adoptée à l'unanimité

23 05 053

7.1.2. Rapport annuel 2022 – Schéma de couverture de risques incendie

ATTENDU que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest prend en compte le rapport annuel pour l'année 2022 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en avril dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* « *communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements* », communément appelé « DSI » ;

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie au 31 décembre 2022, tel que présenté.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

23 05 054

7.1.3. Halte paysage – Engagement municipal

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite réaliser un projet mettant en valeur le paysage ;

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest est une des municipalités visées par le projet de mise en valeur des paysages de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le concept de Halte paysage comprend un panneau d'interprétation du paysage, ainsi qu'une table pour apprendre à dessiner ;

ATTENDU que le projet de la MRC de Coaticook cadre dans les objectifs de développement de la Municipalité quant à la mise en valeur de son patrimoine bâti et paysager ;

ATTENDU que le projet est financé par l'Entente de développement culturel de la MRC de Coaticook, par le Fonds Tillotson et par les municipalités participantes ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest participe financièrement au projet de Halte paysage de la MRC de Coaticook pour un montant de 4 000\$.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

23 05 055

7.1.4. APSAM – Formation

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise l'inscription de la directrice générale greffière-trésorière ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe à la formation *Clientèles difficiles ou agressives : intervenir de façon sécuritaire* offert par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur affaires municipales (APSAM), le 20 septembre 2023 à Compton.

Que les frais de déplacement leur soient remboursés selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

7.2.1. Dépôt du rapport du maire

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2. du *Code municipal du Québec*.

7.2.2. Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle 2022

La directrice générale greffière-trésorière dépose le rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité 2022.

23 05 056

7.3.1. Résultats – Appel d'offres public pour la réfection du chemin Holmes

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest a procédé à un appel d'offres public pour la réfection du chemin Holmes, le 13 mars 2023 ;

ATTENDU que des soumissions ont été reçues avant 11h15 le 17 avril 2023 pour être ouvertes le même jour à la même heure ;

ATTENDU que la Municipalité a reçu quatre (4) soumissions pour la réfection du chemin Holmes :

| Soumissionnaire | Résultat – avec taxes |
|--------------------------------|------------------------------|
| Couillard Construction Limitée | 319 787.03\$ |
| Pavage Maska inc. | 316 896.07\$ |
| Sintra inc. | 456 450.75\$ |
| Eurovia | 373 819.93\$ |

ATTENDU que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

ATTENDU que les documents d'appel d'offres et la soumission présentée par cette entreprise font partie intégrante de la présente résolution ;

POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest octroie le contrat de réfection du chemin Holmes au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Pavages Maska inc. pour un montant de 316 896.07, taxes incluses.

Que l'adjudication du contrat de réfection du chemin Holmes est conditionnelle à ce que le soumissionnaire fournisse, avant ou à la signature du contrat, les documents suivants :

- a) Un cautionnement d'exécution de contrat équivalent à 50% de la valeur total du contrat (incluant taxes) et un cautionnement pour gages, matériaux et services équivalent à 50% du montant du contrat (incluant taxes) ;
- b) Une copie de l'ouverture de chantier à la CNESST ;
- c) Les documents d'assurance ;
- d) Un calendrier des travaux détaillé ;
- e) La liste des taux de machinerie et de main d'œuvre ;
- f) Le programme de prévention CNESST ;
- g) La liste des sous-traitants avec numéro d'attestation de Revenu Québec ;
- h) Tout autre document exigé par le maître d'œuvre.

Que la signature du contrat soit fixée, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivants l'octroi de celui-ci par le conseil municipal, au bureau de la Municipalité de Barnston-Ouest et que le soumissionnaire retenu devra fournir les documents ci-hauts décrits avant ou à la signature.

Que le maire et la directrice générale greffière-trésorière soient autorisés à signer ledit contrat au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

23 05 057

7.3.2. Résultats – Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)

ATTENDU la résolution numéro 23-04-043 autorisant la directrice générale greffière-trésorière à inviter les entreprises suivantes, Somavrac C.C., Sel Warwick et Sel IceCat, à soumissionner pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière) de 60 à 80 tonnes métriques, dont la concentration demandée est de 83 à 87% ;

ATTENDU que lesdites soumissions ont été reçues au plus tard, à 13h30 le mardi 25 avril 2023, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour, à la même heure, à savoir :

| | | en vrac | | |
|---|------------------|----------------------|----------------------------|----------------------------|
| | Compagnie | Concentration | \$ avec transport | \$ sans transport |
| 1 | Somavrac C.C. | 83% à 87% | 555.00\$/TM avant taxes | 535.00\$/TM avant taxes |
| 2 | Sel Warwick | 83% à 87% | 680.00\$/TM avant taxes | 650.00\$/TM avant taxes |
| 3 | Sel IceCat | 83% à 87% | - \$/TM avant taxes | - \$/TM avant taxes |

ATTENDU que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

D'octroyer ledit contrat de fourniture de chlorure de calcium à l'entreprise Somavrac C.C. aux conditions suivantes :

De 60 à 80 TM de chlorure de calcium, avec transport, au coût de 555.00\$/TM, pour une dépense maximale de 44 400\$, plus les taxes applicables.

La date pour l'épandage du produit sera fixée par l'inspecteur municipal.

Que le conseil autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

23 05 058

7.3.3. Réfection chemin Holmes – surveillance de chantier

ATTENDU que la Municipalité a octroyé le contrat de réfection du chemin Holmes à l'entreprise Pavages Maska par la résolution 23 05 056 ;

ATTENDU que la directrice générale greffière-trésorière a demandé à Avizo Experts-conseil une offre de services professionnels pour la surveillance de chantier lors des travaux de réfection du chemin Holmes :

ATTENDU qu'Avizo Experts-conseil a soumis à la municipalité une offre de service en date du 26 avril 2023 ;

ATTENDU qu'aux termes des règles d'adjudication prescrites aux articles 938.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ainsi que du Règlement numéro 307-2023 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Barnston-Ouest, un tel contrat peut être octroyé de gré à gré ;

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que la municipalité octroie le contrat de surveillance des travaux lors de la réfection du chemin Holmes à Avizo Experts-conseil au coût de 15 000\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

23 05 059

7.3.4. Réparation de pavage chemin Kingscroft et Simard

ATTENDU que l'inspecteur municipal a demandé à Couillard Construction ltée une soumission pour la réparation du pavage de petites sections des chemins Kingscroft et Simard ;

ATTENDU que Couillard Construction ltée a soumis à la municipalité une soumission en date du 12 avril 2023 ;

ATTENDU qu'aux termes des règles d'adjudication prescrites aux articles 938.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ainsi que du Règlement numéro 307-2023 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Barnston-Ouest, un tel contrat peut être octroyé de gré à gré ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la municipalité octroie le contrat de réparation de pavage des sections des chemins Kingscroft et Simard à Couillard Construction ltée au coût de 11 900\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel.

9.2. Rapport de l'inspecteur municipal en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de mars et avril.

9.3. Rapport de la directrice générale greffière-trésorière

Dépôt du rapport mensuel.

23 05 060

10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles

ATTENDU que la greffière-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

| | |
|--|--------------|
| A) Comptes payés au 3 avril 2023 – 23-04-044 | 118 104.62\$ |
| B) Dépenses incompressibles – avril 2023 | 11 565.49\$ |
| C) Salaires avril 2023 | 20 512.81\$ |
| D) Comptes à payer au 1 ^{er} mai 2023 | 40 812.06\$ |

ATTENDU que la greffière-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 72 890.36\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

12. Deuxième période de questions

23 05 061

13. Levée de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h41.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-27.1)*. »

MAIRE

**DIRECTRICE GENERALE
GREFFIERE-TRESORIERE**